



# Commune de Saint-Fargeau

---

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du jeudi 13 avril 2017

Le Conseil Municipal de Saint-Fargeau s'est réuni le jeudi 13 avril 2017 à 20 heures à la Mairie de Saint-Fargeau, Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Jean JOUMIER, Maire.

### Étaient présents :

Mesdames BROCHUT, MUROT, TERRIEN, JACQUOT, BAUDOT et GELMI ainsi que Messieurs BEAUDOIR, ROPARS, MAZÉ, JOUMIER, PATIN et PETIT.

### Étaient absents excusés :

Madame SONVEAU, ayant donné pouvoir à Madame JACQUOT.  
Monsieur ROUSSEAU, ayant donné pouvoir à Madame GELMI.  
Monsieur MARIAUX, ayant donné pouvoir à Madame BROCHUT.  
Madame LEROLLE-LELORRAIN, ayant donné pouvoir à Monsieur JOUMIER.  
Monsieur LEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur PATIN.

Secrétaire de Séance : Madame Edwige TERRIEN

Sur les convocations adressées aux conseillers municipaux le 10 avril 2017, l'ordre du jour était le suivant :

1. Musée - Compte de Gestion 2016
2. Musée - Compte Administratif 2016
3. Musée - Budget Primitif 2017
4. Camping - Compte de Gestion 2016
5. Camping - Compte Administratif 2016
6. Camping - Budget Primitif 2017
7. Service de l'Eau et de l'Assainissement - Compte de Gestion 2016
8. Service de l'Eau et de l'Assainissement - Compte Administratif 2016
9. Service de l'Eau et de l'Assainissement - Budget Primitif 2017
10. Commune - Compte de Gestion 2016
11. Commune - Compte Administratif 2016
12. Commune - Affectation du résultat 2016
13. Commune - Taux des taxes 2017
14. Commune - Budget Primitif 2017
15. Classe de neige 2017 - subvention complémentaire
15. Affaires diverses

Monsieur le Maire propose d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Musée - Demande de subvention au Conseil Départemental
- Désignation d'un délégué pour la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal ajoute ces points à l'ordre du jour de la séance.**

### **I. Musée - Compte de Gestion 2016 :**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le Compte de Gestion 2016 du Musée de l'Aventure du Son.**

### **II. Musée - Compte Administratif 2016 :**

Sous la présidence de Madame Marie-Claude BAUDOT, première adjointe au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 du Musée de l'Aventure du Son qui s'établit ainsi :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	101 552,59 €	Dépenses	24 928,82 €
Recettes	34 831,22 €	Recettes	11 809,27 €
Déficit de clôture	- 66 721,37 €	Déficit de clôture	- 13 119,55 €
<u>Excédent 2015 reporté</u>	<u>5 156,82 €</u>	<u>Excédent 2015 reporté</u>	<u>65 231,35 €</u>
Solde 2016	- 61 564,55 €	Solde 2016	52 111,80 €

**Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif 2016 du Musée de l'Aventure du Son.**

### **III. Musée - Budget Primitif 2017 :**

Monsieur JOUMIER présente au Conseil Municipal, par chapitre, les crédits du budget primitif 2017 du Musée de l'Aventure du Son qu'il souhaite proposer au vote et qui s'équilibre comme suit :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	152 177,03 €	Dépenses	88 111,00 €
Recettes	152 177,03 €	Recettes	88 111,00 €
<i>TOTAL</i>			
	Dépenses	240 288,03 €	
	Recettes	240 288,03 €	

Monsieur JOUMIER compare les dépenses et recettes engagées en 2016 et explique les modifications qui ont été apportées pour le budget 2017.

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité le budget primitif 2017 du Musée de l'Aventure du Son.**

### **IV. Camping - Compte de Gestion 2016 :**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le Compte de Gestion 2016 du Camping Municipal La Calanque.**

### **V. Camping - Compte Administratif 2016 :**

Sous la présidence de Madame Marie-Claude BAUDOT, première adjointe au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 du Camping Municipal La Calanque qui s'établit ainsi :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	88 063,49 €	Dépenses	4 995,00 €
Recettes	75 519,19 €	Recettes	4 115,69 €
Déficit de clôture	- 12 544,30 €	Déficit de clôture	- 879,31 €
<u>Excédent 2015 reporté</u>	<u>3 567,56 €</u>	<u>Excédent 2015 reporté</u>	<u>5 627,21 €</u>
Solde 2016	- 8 976,74 €	Solde 2016	4 747,90 €

**Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif 2016 du Camping Municipal La Calanque.**

#### **VI. Camping - Budget Primitif 2017 :**

Monsieur JOUMIER présente au Conseil Municipal, par chapitre, les crédits du budget primitif 2017 du Camping Municipal La Calanque qu'il souhaite proposer au vote et qui s'équilibre comme suit :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	102 341,69 €	Dépenses	8 862,69 €
Recettes	102 341,69 €	Recettes	8 862,69 €
<i>TOTAL</i>			
	Dépenses	111 204,38 €	
	Recettes	111 204,38 €	

Monsieur JOUMIER compare les dépenses et recettes engagées en 2016 et explique les modifications qui ont été apportées pour le budget 2017.

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité le budget primitif 2017 du Camping Municipal La Calanque.**

#### **VII. Service de l'eau et de l'assainissement - Compte de Gestion 2016 :**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le Compte de Gestion 2016 du Service de l'eau et de l'assainissement.**

### **VIII. Service de l'eau et de l'assainissement - Compte Administratif 2016 :**

Sous la présidence de Madame Marie-Claude BAUDOT, première adjointe au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 du Service de l'Eau et de l'Assainissement qui s'établit ainsi :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	110 991,13 €	Dépenses	884 189,77 €
Recettes	56 840,63 €	Recettes	878 564,38 €
Déficit de clôture	- 54 150,50 €	Déficit de clôture	- 5 625,39 €
Déficit 2015 reporté	- 9 161,44 €	Déficit 2015 reporté	- 26 156,69 €
Solde 2016	- 63 311,94 €	Solde 2016	- 31 782,08 €

**Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif 2016 du Service de l'eau et de l'assainissement.**

### **IX. Service de l'eau et de l'assainissement - Budget Primitif 2017 :**

Monsieur JOUMIER présente au Conseil Municipal, par chapitre, les crédits du budget primitif 2017 du Service de l'eau et de l'assainissement qu'il souhaite proposer au vote et qui s'équilibre comme suit :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	194 527,82 €	Dépenses	481 091,82 €
Recettes	194 527,82 €	Recettes	481 091,82 €
<i>TOTAL</i>			
	Dépenses	675 619,64 €	
	Recettes	675 619,64 €	

Monsieur JOUMIER compare les dépenses et recettes engagées en 2016 et explique les modifications qui ont été apportées pour le budget 2017.

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité le budget primitif 2017 du Service de l'eau et de l'assainissement.**

## **X. Commune - Compte de Gestion 2016 :**

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le Compte de Gestion 2016 de la Commune de Saint-Fargeau.**

## **XI. Commune - Compte Administratif 2016 :**

Sous la présidence de Madame Marie-Claude BAUDOT, première adjointe au Maire, le Conseil Municipal examine le compte administratif 2016 de la Commune de Saint-Fargeau qui s'établit ainsi :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	1 542 284,32 €	Dépenses	643 743,34 €
Recettes	2 070 681,91 €	Recettes	736 422,46 €
Excédent de clôture	528 397,59 €	Excédent de clôture	92 679,12 €
<u>Excédent 2015 reporté</u>	<u>164 958,49 €</u>	<u>Excédent 2015 reporté</u>	<u>156 508,72 €</u>
Solde 2016	693 356,08 €	Solde 2016	249 187,84 €

**Hors de la présence de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, APPROUVE le Compte Administratif 2016 de la Commune de Saint-Fargeau.**

## **XII. Commune - Affectation du résultat de fonctionnement 2016 :**

Après avoir adopté le compte administratif 2016 de la Commune, conformément au compte de gestion 2016 du receveur municipal,

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de la section de fonctionnement du budget de la Commune comme suit :**

<u>Excédent de fonctionnement capitalisé (Investissement/Recette - article 1068) :</u>	350 000,00 €
<u>Excédent de fonctionnement reporté (Fonctionnement/Recette - article 002) :</u>	343 356,08 €

### **XIII. Taux des taxes locales :**

Vu l'état de notification transmis par les services fiscaux,

Vu le pacte de neutralité fiscale proposé par la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre en raison de l'harmonisation obligatoire sur l'année 2017 des taux intercommunaux antérieurs à la fusion des établissements publics de coopération intercommunale préexistants,

Considérant que la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre reversera à la Commune de Saint-Fargeau la différence de produit fiscal issue de la baisse des taux communaux via une augmentation proportionnelle de son attribution de compensation,

Considérant que ces modifications n'entraîneront pas de changement notable pour les contribuables fargeaulais,

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, FIXE les taux des taxes locales comme suit :**

<u>Taxe d'Habitation :</u>	9,80 %
<u>Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties :</u>	17,93 %
<u>Taxe Foncière sur les Propriétés Non-Bâties :</u>	30,84 %

### **XIV. Commune - Budget Primitif 2017 :**

Monsieur JOUMIER présente au Conseil Municipal, par chapitre, les crédits du budget primitif 2017 de la Commune de Saint-Fargeau qu'il souhaite proposer au vote et qui s'équilibre comme suit :

<i>FONCTIONNEMENT</i>		<i>INVESTISSEMENT</i>	
Dépenses	2 382 803,00 €	Dépenses	1 900 935,00 €
Recettes	2 382 803,00 €	Recettes	1 900 935,00 €
<i>TOTAL</i>			
	Dépenses	4 283 738,00 €	
	Recettes	4 283 738,00 €	

Monsieur JOUMIER compare les dépenses et recettes engagées en 2016 et explique les modifications qui ont été apportées pour le budget 2017.

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré, ADOPTE à l'unanimité le budget primitif 2017 de la Commune de Saint-Fargeau.**

## **XV. Classe de Neige 2017 - Subvention complémentaire :**

Monsieur le Maire rappelle qu'une classe de CM2 est partie en classe de neige en Haute-Savoie durant le mois de Mars et que la Commune de Saint-Fargeau avait octroyé en janvier 2017 une subvention de trois cents euros par enfant à la coopérative scolaire de l'école élémentaire pour ce séjour.

Il ajoute qu'une élève est arrivée dans la classe en question depuis le 6 mars 2017 et qu'elle est partie avec ses camarades en voyage.

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, ACCORDE une subvention de trois cents euros (300 €) à la Coopérative Scolaire de l'École Élémentaire.**

## **XVI. Musée - Demande de subvention au Conseil Départemental :**

Monsieur JOUMIER annonce qu'au vu du Compte Administratif 2016 et du Budget Primitif 2017 du Musée de l'Aventure du Son, il apparaît nécessaire de mobiliser des ressources extérieures pour financer les dépenses de fonctionnement.

**Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, et après en avoir délibéré à l'unanimité, SOLLICITE auprès du Conseil Départemental de l'Yonne une subvention de fonctionnement de 25 000 euros pour le Musée de l'Aventure du Son.**

## **XVII. Désignation d'un délégué pour la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts,

Vu la délibération n°0027/2017 de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre procédant à la création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et fixant le nombre de représentants des communes de moins de 2 000 habitants au sein de la CLECT à 1 titulaire par commune,

Monsieur le Maire propose sa candidature en tant que délégué de la Commune de Saint-Fargeau au sein de la CLECT.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, DÉSIGNE Monsieur Jean JOUMIER en tant que délégué de la commune pour la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées de la Communauté de Communes de Puisaye-Forterre.**

Après épuisement de l'ordre du jour et discussions diverses, la séance est levée à 23h30.

**Le Maire,  
Jean JOUMIER**

**La secrétaire de séance,  
Edwige TERRIEN**